

LE SPLASH LAC BLEU MORILLON

REGLES DE SECURITE



L'organisateur n'est pas tenu responsable des accidents en cas de non-respect de ces règles de sécurité.

En cas de non-respect du règlement au cours de la prestation, l'organisateur a le pouvoir d'exclure l'utilisateur et aucun remboursement ne sera effectué.

Le SPLASH est basé en zone de baignade surveillée. La profondeur de l'eau varie entre 2 et 5 mètres. L'accès principal est à 6 mètres de la rive.

Pour accéder à la structure, vous devez avoir suivi le briefing.

Afin de garantir la sécurité de tous, veuillez respecter les règles de sécurité suivantes :

Règle 1 :

Accès au SPLASH

Les enfants de moins de 1m20 n'ont pas accès à la structure sauf accord du maître-nageur.

Les enfants ne sachant pas nager doivent être accompagnés par un adulte.

Règle 2 :

Il est interdit de fumer, de manger et de boire de l'alcool sur ou auprès des équipements du SPLASH.

Il est interdit d'accéder au SPLASH si vous êtes sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments altérant la vigilance.

Règle 3 :

Eviter les chocs et les jeux violents.

Pour votre sécurité, l'accès au SPLASH est interdit aux femmes enceintes.

Règle 4 :

L'accès au SPLASH est interdit par temps d'orage, lors de vent violent et la nuit.

Règle 5 :

Il est interdit d'utiliser le SPLASH en dehors des heures d'ouverture de celui-ci et sans la surveillance d'un sauveteur.

Règle 6 :

Dégager immédiatement la sortie des toboggans et la zone de réception des modules.

Règle 7 :

Une seule personne à la fois sur les modules Action Tower XXL et Spingboard. Attendre que le module Slide soit dégagé avant d'entamer la glisse.

Règle 8 :

Il est interdit de plonger des structures gonflables.

Règle 9 :

Il est interdit de nager sous les structures gonflables.

Règle 10 :

Le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire.